

**Nouveau Mensonge d'Etat  
Prime ... il y aura beaucoup de déçus et de  
laissés pour compte !**

En organisation syndicale responsable, la Fédération des Personnels des Services publics et des Services de santé Force Ouvrière a jugé nécessaire, le 17 mars 2020, de suspendre ses préavis de grève pendant la période de crise sanitaire sans précédent que nous traversons et ce, malgré une situation sociale largement dégradée par les décisions unilatérales de ce gouvernement. Depuis le début du confinement, nous sommes en relation avec les différents ministères et la coordination des employeurs territoriaux, afin d'être informés sur la situation et les décisions prises, mais aussi pour faire remonter les difficultés du terrain.

Ce dialogue social ne s'est pas fait naturellement et il aura fallu faire preuve d'obstination pour que des rencontres hebdomadaires soient initiées. Par ailleurs dans de nombreuses collectivités ou établissements publics, les syndicats Force Ouvrière ont dû insister pour les CHSCT soient consultés sur les PCA, les ASA ou le télétravail.

Mardi, en amont du Conseil des Ministres, Olivier DUSSOPT, secrétaire d'Etat à l'Action publique, dans le cadre de la réunion téléphonique hebdomadaire avec les neuf organisations syndicales des trois versants de la fonction publique, nous a informés des choix du gouvernement sans aucune négociation, ni information préalable, rendant impossible la prise en compte des spécificités de nos trois Fonctions publiques !!

En effet, que dire des mesures qui seront prises dans les différentes collectivités ou établissements publics, le gouvernement laissant aux employeurs territoriaux la liberté d'attribuer une prime ou non allant jusqu'à 1000 euros et dont le montant peut être différent suivant les missions ou la position administrative (CPA, télétravail, ASA). L'ordonnance publiée ce jour relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire n'impose aucune contrainte aux employeurs territoriaux, laissant à ces derniers, au motif de la « libre administration des collectivités locales », toute latitude pour les modalités d'application de ces décisions !

Les décisions que ces derniers pourraient prendre génèreraient encore un peu plus des disparités entre les fonctionnaires !

Pour certains agents de la fonction publique territoriale, la triple peine va être appliquée :

- 1/ Pas de prime exceptionnelle ;
- 2/ Suppression de RTT et de congés ;
- 3/ Suppression d'une partie de leur régime indemnitaire.

La véritable hypocrisie de ce gouvernement consiste à permettre la tenue des instances paritaires de manière dématérialisée pour ensuite dédouaner les employeurs de la saisine de celles-ci par ordonnance ! Pour FO c'est inacceptable !

N'est ce déjà pas assez injuste que pour des missions identiques, il y ait déjà en temps normal de si importantes disparités, et que cela soit amplifié en cette période où la fonction publique territoriale à travers ses agents (éboueurs, personnels des EHPAD, policiers municipaux, sapeurs-pompiers ...) est au service de la population chaque jour !

Les annonces faites aujourd'hui démontrent le manque de considérations apportées au dialogue social et la volonté unilatérale du gouvernement de traduire les propos du Président.

Nous vous laissons juges. Seuls quelques fonctionnaires seront « récompensés » et non tous, comme annoncé déjà dans la presse, sur la base du « surcroît de travail » ! Une fois de plus le gouvernement joue la division et privilégie les finances à l'humain ! Les agents publics se sentent une fois de plus trahis par ce gouvernement ! Pour mémoire, FO revendiquait le paiement de cette prime à l'ensemble des personnels sur la base des bulletins de paye édités fin mars 2020.

Il nous faudra attendre le détail des textes instituant le dispositif de prime exceptionnelle, afin d'en connaître exactement le périmètre. Les éléments délivrés ce jour par le Ministre annoncent déjà une « usine à gaz ». Toutes ces mesures à géométrie variable ajouteront de la confusion et de la colère auprès des agents et salariés du secteur privé (santé, funéraires, OPH, eaux ...).

S'il y aura eu un « avant COVID » et un « après », force est de constater que les vieux archaïsmes financiers n'ont pas quitté les ministères ! Après les médailles pour les attentats, l'aumône et la parcimonie pour le COVID !! Pourtant, les discours ministériels et gouvernementaux portant aux nues, l'union sacrée, le tous ensemble, et la solidarité pendant cette crise auraient pu nous laisser penser que le « chacun pour soi » et le « tous contre tous » étaient enterrés. Que nenni !

Devant ce constat, la Fédération Force ouvrière va interpeller par courrier la coordination des employeurs territoriaux, afin qu'ils s'engagent à ouvrir des négociations localement sur le versement de la prime et à réunir les comités techniques sur la prise des RTT et des congés. Par ailleurs, l'Union Interfédérale des agents de la Fonction publique Force Ouvrière exige un engagement écrit du gouvernement sur un nouvel agenda social prenant en compte les promesses du Président sur l'après COVID, mais également, le retrait immédiat de la loi de la transformation de la fonction publique, de la loi Ma santé 2022 et du projet de réforme des retraites. Nous exigeons un calendrier précis sur l'ouverture de négociations salariales dans la Fonction publique et des carrières, car plus de 70% des agents sont de catégorie C dans la fonction publique territoriale.

En complément de l'action fédérale et face à ce nouveau « mensonge d'Etat », la Fédération appelle d'ores et déjà toutes ses structures à s'organiser, à établir leurs cahiers de revendications locaux et exiger la mise en place de comités techniques avant toutes décisions.

**Le secrétariat fédéral**

Paris, le 16 avril 2020

Fédération des Personnels  
des Services Publics et  
des Services de Santé  
Force Ouvrière

[www.fo-publics-sante.org](http://www.fo-publics-sante.org)  
[fo.sante-sociaux@fosps.com](mailto:fo.sante-sociaux@fosps.com)  
[fo.territoriaux@fosps.com](mailto:fo.territoriaux@fosps.com)

Tél. : 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome  
75017 PARIS